

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mmes LANGEARD, OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-052 Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Fabrique des solutions

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

03 JUIN 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

03 JUIN 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-052-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception en préfecture : 03/06/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-052-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

N° 24-052

**MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA
CONSTRUCTION DE LA FABRIQUE DES SOLUTIONS**

RAPPORT

Mme Anne TERLEZ rappelle aux membres du Conseil que la Ville de Louviers souhaite construire une maison commune de services publics à vocation sociale, rassemblant des services du Conseil départemental de l'Eure, la Caisse d'allocations familiales, du Centre communal d'action sociale de Louviers et du centre social Pastel de la Ville de Louviers. Le bâtiment et le nouveau concept qu'il porte serait nommé Fabrique des solutions.

Par décision n° DSTD20067, en date du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire a confié un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'entreprise EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (EAD), sise 11, rue de la Rochette, 27 000 Evreux.

Par délibération n° 21-085, en date du 5 juillet 2021, les membres du Conseil ont autorisé la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour permettre l'intégration des besoins fonctionnels du Conseil départemental de l'Eure.

Par décision, n° DGSD22-019, en date du 15 mars 2022, Monsieur le Maire a confié une mission complémentaire de délégation de maîtrise d'ouvrage à EAD, pour intégrer les besoins fonctionnels du département de l'Eure.

Par délibération n° 23-034, en date du 27 mars 2023, les membres du conseil ont approuvé le programme architectural et technique, pour une opération globale d'un montant de 8 307 102,00 € HT, soit 9 968 522,40 € TTC (TVA 20 %).

Une procédure européenne de concours restreint, encadrée par l'anonymat, a donc été engagée en application des articles L.2125-1 2° et R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 28 avril 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le jury, constitué conformément aux dispositions de l'article R.2162-24 du Code de la commande publique, a classé les candidatures reçues lors de sa réunion en date du 13 juillet 2023. À l'issue de cette analyse, seuls trois dossiers de candidatures ont été retenus. Le dossier de consultation a donc été transmis à ces trois candidats qui avaient jusqu'au 9 novembre 2023 pour remettre leurs projets. Le jury s'est réuni de nouveau le 18 janvier 2024 afin de procéder à l'analyse et au classement des projets permettant

projet permettant
Date de réception : 03/06/2024
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

ainsi de lever l'anonymat et de prendre connaissance des propositions financières des différents candidats.

Sur la base du classement du jury, le président a désigné un lauréat et engagé des négociations avec ce dernier, conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-6 du Code de la commande publique. Au terme de cette phase de négociation, le projet du groupement de maîtres d'œuvre CONSTRUIRE / LIGNE BE / ACFI / ALBERT&CO / ATEVE / ACOUSTEX / HOECO, sis 16, rue Rambuteau, 75 003 Paris, a été déclaré attributaire.

La mission de maîtrise d'œuvre comportera une mission de base calculée sur un taux de rémunération de 13 % assis sur un coût prévisionnel de travaux de 5 780 000 € HT à laquelle s'ajoute une mission complémentaire. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre se décompose donc ainsi :

Missions	Montant HT	Montant TTC (TVA 20 %)
Missions de base : esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, études de projet, assistance pour la passation du contrat de travaux, visa, direction de l'exécution des travaux, réception	728 858 €	874 629,60 €
Autre mission : coordination sécurité incendie	7 514 €	9 016,80 €
Mission complémentaire : détermination des coûts d'exploitation et de maintenance	15 028 €	18 033,60 €
Total	751 400 €	901 680,00 €

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- attribuer le marché,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Considérant la proposition du pouvoir adjudicateur ;

ATTRIBUE le marché au groupement susmentionné ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-052-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024